

L'objectif d'une éventuelle autorisation de passage sur la propriété d'EDF est avant tout celui de mettre en application une gestion conservatoire du site de Fondurane. Le CEN PACA¹ est mandaté par EDF pour cette mission. Il l'est aussi par l'état dans le cadre de son rôle de gestionnaire de la biodiversité sur un site à forte valeur écologique reconnue (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du 19 septembre 1988²).

Les procédures de demande d'autorisation sont les suivantes :

- le passage en dehors des voies publiques requiert l'autorisation du propriétaire,
- le passage sur les voies publiques requiert l'autorisation de la Préfecture³.

Notre avis favorable est donné sous conditions. Ceci évite que nous en arrivions à « interdire ». Nous nous devons établir un « partenariat » avec vous pour votre activité et travailler ensemble pour éviter une fréquentation non maîtrisée de Fondurane lors du passage des participants.

Nous demandons que le parcours ne traverse pas les zones protégées y compris pour l'encadrement de la manifestation avec clauses particulières pour éviter la divagation du public.

Nous demandons un strict respect des lieux au niveau des déchets et des affichages et balisages sur place. Nous vous conseillons fortement la mise en place d'un tri sélectif des déchets (avec mise à disposition de bacs de tri par la communauté de commune du pays de Fayence).

Nous demandons un retour de votre part, avec un compte rendu sur le déroulement de l'évènement (respect des zones interdites du site, nombre de participants, comportement du public, gestion des déchets).

La gestion du site de Fondurane est en train de changer. Face aux habitudes des uns et des autres et aux difficultés jusque là pour faire respecter les lieux aux usagers, les moyens changent. Si tout le monde joue le jeu le but est de pouvoir ouvrir le site mais à des manifestations engagées et respectueuses du site. Nous n'avons pas à cœur de tout interdire dans l'avenir. Mais pour cela, il faut laisser le temps aux propriétaires et aux gestionnaires d'aménager le site pour que les conditions d'usage du site soient claires pour tout le monde (signalétique...).

¹ <http://www.cen-paca.org/index.php?rub=0>

² <http://www.basecommunale.paca.developpement-durable.gouv.fr/pdf/cartes/apb/FR3800153.pdf>

³ <http://vosdroits.service-public.fr/associations/R2237.xhtml>